



**PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général  
Service Foncier, Domanial et Gestion Immobilière  
Dossier suivi par Guy LAROCHE  
Tél. 05 44 30 27 04/Fax 05 44 30 27 41  
Email : glaroche@creuse.fr  
Réf. : GL/GL n°

345

*V<sup>e</sup> info Mme Transmittant  
et dossier à Guéret*

**Monsieur le Président  
Communauté de communes  
Creuse Sud-Ouest  
Masbaraud-Mérignat  
Route de La Souterraine  
23400 SAINT-DIZIER-MASBARAUD**

Guéret, le 20 SEP. 2019

Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgneuf.

Monsieur le Président,

Par correspondance en date du 9 juillet 2019, vous m'avez transmis le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgneuf arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019, afin que je vous fasse parvenir mon avis sur ce dossier.

Conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable sur le dossier présenté, ce dernier n'appelant de ma part aucune observation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma sincère considération.

la Présidente du Conseil Départemental,



Valérie SIMONET